

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

CEKA SOL W

Soudure dentaire avec flux

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Soudures dentaires

Utilisation professionnelle

Utilisations déconseillées : Ne pas utiliser à d'autres fins que celles prévues.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ALPHADENT NV, Mannebeekstraat 33, 8790 Waregem, Belgique, T +32 (0)56 629 531

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison (24 heures) **070 245 245** ou contactez votre centre antipoison national

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 :

Pictogrammes : GHS05, GHS07, GHS08

Classes de danger et codes de catégories : Skin Corr. 1B ; Skin Sens. 1 ; Carc. 2 ; Acute Tox. 4

Mentions de danger :

H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 – Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H351 – Susceptible de provoquer le cancer.

H302 – Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 :

Pictogrammes, mentions d'avertissement : GHS05, GHS07 - Danger



Mentions de danger :

H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 – Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H351 – Susceptible de provoquer le cancer.

H302 – Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence – Prévention :

P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence – Réaction :

P301+P330+P331 – EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P304+P340 – EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 – En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P333+P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Contient : bifluorure de potassium, nickel

2.3 Autres dangers

Contient : acide borique – SVHC

L'utilisation de cet agent chimique implique l'obligation d'une « évaluation des risques » par l'employeur conformément aux dispositions du Décret législatif N° 81 du 9 avril 2008. Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à une surveillance médicale si les résultats de l'évaluation des risques montrent, selon le type et la quantité de l'agent chimique dangereux et la méthode et la fréquence de l'exposition à l'agent, qu'il n'existe qu'un « risque modéré » pour la sécurité et la santé des travailleurs et que les mesures envisagées dans ledit décret sont suffisantes pour réduire le risque.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances : Non pertinent

3.2 Mélanges

Pour le libellé des phrases de risque et les mentions de danger cités, se référer au chapitre 16.

Alliage métallique – soudure dentaire avec flux

Acide borique et bifluorure de potassium se réfèrent uniquement au flux intégré.

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	Reach
Nickel	> 10 <= 20%	Skin Sens. 1, H317; Carc. 2, H351; STOT RE 1, H372	028-002-00-7	7440-02-0	231-111-4	
Acide borique - SVHC	1 <= 5%	Repr. 1B, H360FD	005-007-00-2	10043-35-3	233-139-2	
Bifluorure de potassium	1 <= 5%	Acute Tox. 3, H301; Skin Corr. 1B, H314	009-008-00-9	7789-29-9	233-156-2	

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation : Aérer la zone. Évacuer immédiatement la victime de la zone et la maintenir au repos dans un endroit bien ventilé. Consulter un médecin. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau (du flux) : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment les zones (éventuellement) affectées avec de l'eau courante et éventuellement du savon.

Après contact avec les yeux (du flux) : Rincer les yeux, sous l'eau courante, immédiatement et abondamment pendant au moins 10 minutes, en écartant bien les paupières, puis protéger les yeux avec une gaze stérile sèche. Consulter immédiatement un médecin. N'utiliser aucun type de collyres ou de pommades avant d'avoir effectué une visite médicale ou sans l'avis d'un ophtalmologue.

Après ingestion : Le produit est nocif et peut causer des dommages irréversibles en cas d'ingestion, même à la suite d'une exposition unique. Ne provoquer pas de vomissements. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO₂), mousse, poudre d'extinction, selon les matériaux exposés au feu

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit, à utiliser uniquement pour refroidir les surfaces des contenants exposés au feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser une protection respiratoire. Casque de protection et vêtements protecteurs complets.

L'eau pulvérisée peut être utilisée pour protéger les intervenants des services d'incendie.

Un appareil respiratoire autonome peut également être utilisé, surtout dans des espaces mal ventilés et confinés et en cas d'utilisation des extincteurs halogénés (Halon 1211, Solkan 123, NAF, etc.). Refroidir les récipients par pulvérisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non secouristes :

Éliminer les déversements ou fuites de la zone et son environnement.

Porter des gants, un masque et des vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les intervenants d'urgence :

Porter des gants, un masque et des vêtements protecteurs. Fournir une ventilation suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les déversements. Le produit est récupérable.

Rejeter les restes conformément à la réglementation.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement :

Récupérer rapidement le produit. Porter un masque et des vêtements protecteurs.
Récupérer le produit pour être réutilisé, si possible, ou éliminé.

6.3.2 Pour le nettoyage :

Après avoir essuyé le produit, laver la zone et les matériaux impliqués avec de l'eau.

6.3.3 Autres informations : Aucune particulière

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter les chapitres 8 et 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs pendant le travail.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Voir aussi le chapitre 8 ci-dessous.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder dans le contenant original. Aucune autre mesure particulière n'est requise.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation professionnelle : Soudure avec flux. Manipuler avec soin.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Par rapport aux substances contenues :

Nickel :

TLV : (fraction inhalable) 1,5 mg/m³ comme TWA A5 (non présumé carcinogène à l'homme) ;
(ACGIH 2004)

MAK : (fraction inhalable) sensibilisation des voies respiratoires et de la peau (Sah) ; Cancérogène
catégorie 1 (DFG 2004)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Utilisation professionnelle : Aucune surveillance particulière n'est prévue.

Équipement de protection individuel :

Protection des yeux/du visage : En manipulant le produit pur, porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales (EN 166).

Protection des mains : En manipulant le produit pur, porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374-1/EN374-2/EN374-3).

Protection de la peau : En manipulant le produit pur, porter des vêtements protecteurs complets.

Protection respiratoire : Utiliser un équipement de protection respiratoire adéquat (EN 141).

Risques thermiques : Aucun

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : Utiliser conformément aux bonnes méthodes de travail, en évitant de déverser le produit dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	solide
Odeur	inodore
Seuil olfactif	non applicable
Valeur pH	non applicable
Point de fusion/point de congélation	865-930 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Point d'éclair	non inflammable (ASTM D92)
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux)	non applicable
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion	non applicable
Pression de vapeur	non applicable
Densité de vapeur	non applicable
Densité relative	non déterminé
Solubilité	non soluble
Solubilité dans l'eau	non soluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau	non applicable
Température d'auto-inflammation	non applicable
Température de décomposition	non applicable
Viscosité	non applicable
Propriétés explosives	non explosif
Propriétés oxydantes	non oxydant

9.2 Autres informations : Aucune donnée disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Acide borique : stable dans des conditions normales

10.2 Stabilité chimique : Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue

10.4 Conditions à éviter : Aucune connue

10.5 Matières incompatibles : Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition en cas d'usage conforme

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 10.000,0 mg/kg

ATE(mix) dermal = 0,0 mg/kg

ATE(mix) inhalatoire = 0,0 mg/l/4 h

Toxicité aiguë : Produit nocif, ne pas ingérer.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Produit corrosif : provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Produit corrosif : provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : En cas de contact avec la peau, le produit peut causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non applicable

Cancérogénicité : Le produit peut présenter un risque de cancérogénèse.

Toxicité pour la reproduction : Non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique : non applicable

Exposition répétée : non applicable

Danger par aspiration : Non applicable

Par rapport aux substances contenues :

Nickel :

Voies d'exposition : La substance peut être absorbée dans le corps par inhalation de poussière fine.

Risque d'inhalation : L'évaporation à 20 °C est négligeable, mais une concentration nocive de particules atmosphériques peut être rapidement atteinte s'il y a dispersion de la substance.

Effets d'une exposition à court terme : Peut provoquer une irritation mécanique. L'inhalation de fumées peut causer des pneumonies.

Effets d'une exposition à long terme ou répétée : Le contact prolongé ou répété peut provoquer une sensibilisation cutanée. L'inhalation répétée ou prolongée peut causer l'asthme. Les poumons peuvent être affectés par l'exposition répétée ou prolongée. Cette substance peut être considérée comme cancérogène pour l'homme.

Risques aigus/symptômes : Toux. Respiration courte

Notes : En fonction du degré d'exposition, un examen médical périodique est indiqué. Les symptômes de l'asthme apparaissent souvent après quelques heures et ils sont accentués par l'effort physique. Le repos et l'observation médicale sont donc essentiels. Quiconque présente les symptômes de l'asthme causés par la substance doit éviter tout contact ultérieur.

Acide borique :

Effets dangereux pour la santé :

Contact oculaire : Irritations.

Ingestion: Peut causer des nausées, vomissements, troubles gastro-intestinaux.

En cas d'absorption d'une grande quantité : anxiété, ataxie (troubles de coordination du système de traction), fatigue, spasmes, modification de la température corporelle. D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas rejetées. Prendre les précautions usuelles pour la manipulation des produits chimiques.

Peut altérer la fertilité.

Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Toxique pour la reproduction, catégorie 2

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Par rapport aux substances contenues :

Acide borique :

Essai CE50 (mg / l) :

Poissons (*Gambusia affinis*) = 5600 mg / l / 96h ; 1800 mg / l / 24h ; Classification : Hautement toxique

Plantes (B) = 1 mg / l ; Classification : Très toxique

Adopter de bonnes pratiques de travail , éviter les déchets.

Bifluorure de potassium :

Adopter de bonnes pratiques de travail ; éviter les déchets.

Utiliser conformément aux bonnes méthodes de travail pour éviter la pollution de l'environnement.

12.2 Persistance et biodégradabilité : Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Contient : acide borique – SVHC

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'effets néfastes

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement de déchets

Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer conformément à toutes les réglementations en vigueur.

D'éventuelles résidus doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur en

s'adressant à une entreprise agréée. Récupérer le produit, si possible. Procéder selon les

réglementations nationales ou régionales.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Pas inclus dans le champ d'application des réglementations en matière de transport des marchandises dangereuses : par voie routière (ADR), ferroviaire (RID), aérienne (ICAO / IATA) ou maritime (IMDG).

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Aucune

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Aucune

14.4 Groupe d'emballage : Aucun

14.5 Dangers pour l'environnement : Aucun

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune donnée disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL /78 et au recueil IBC : Pas destiné à transporter ce produit en vrac.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Description des mentions de danger exposés sous le point 3

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H360FD Peut altérer la fertilité. Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Classification sur la base des données de tous les composants du mélange

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

1. Directive 1999/45/CE et ses mises à jour ultérieures
2. Directive 67/548/CEE et ses amendements et ajustements ultérieurs
3. Règlement du Conseil (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et ses mises à jour ultérieures
5. Règlement du Conseil (CE) N° 758/2013 du Parlement européen
6. Règlement (CE) N° 453/2010 du Parlement européen
7. Règlement (CE) N° 528/2012 du Parlement européen et ses mises à jour ultérieures
8. Règlement du Conseil (EC) N° 648/2004 du Parlement européen et ses mises à jour ultérieures
9. Le Merck Index, 10^{ème} édition
10. La sécurité des substances chimiques
11. NIOSH – Registre des effets toxiques des substances chimiques
12. INRS – Centre de documentation
13. Patty – Industrial Hygiene and Toxicology
14. N.I. Sax – Dangerous properties of Industrial Materials, 7^{ème} édition, 1989

Note pour l'utilisateur :

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état présent de nos connaissances. L'utilisateur doit assurer la pertinence et l'exhaustivité des informations par rapport à l'usage particulier du produit. Elles ne devraient toutefois pas être interprétées comme une garantie quant à une propriété quelconque du produit. L'utilisation du produit est hors de notre contrôle direct. L'utilisateur a l'obligation d'observer, sous sa propre responsabilité, les lois et les réglementations régissant l'hygiène et la sécurité. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'utilisation inappropriée.